

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 janvier 2019 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 21 janvier 2019, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 22

Présents (20) :

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Marie Andrée WELSCH, Claude KLEIN, Huguette MALICK, Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Laurence MALPARTY, Christiane HAMANN, Christine WEITER, Cyrille WEISS, Thierry BOUR, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

Procurations (2) :

Patricia TONNELIER pour Christine WEITER

Jean-Marc STEUER pour Marie Andrée WELSCH

Absent (1)

Alain WEISLINGER

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la séance du conseil du 7 décembre 2018**
- 2. Personnel communal : suppression de postes**
- 3. Convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Commune**
- 4. Autorisation à ester en justice**
- 5. Attribution des marchés pour la mise aux normes des installations sportives au terrain de football**
- 6. Subvention exceptionnelle à l'association « Neurogel en marche »**
- 7. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 8. Divers**
- 9. Informations**

1. Approbation de la séance du conseil du 7 décembre 2018

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte par 20 voix pour et 2 abstentions le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018.

2. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant les nominations de divers agents dans un autre grade, il convient de supprimer les postes occupés précédemment ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 30 novembre 2018,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité la suppression des postes ci-dessous :

- Adjoint technique : 1 poste à temps complet (35 h)
- Adjoint technique : 1 poste à temps partiel (31 h30)
- Adjoint technique : 1 poste à temps partiel (17 h30)
- Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet (35 h)
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe : 2 postes à temps partiel (31 h 30)
- Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet (35 h)

3. Convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Commune

Objet : installation de conteneurs d'apport volontaire : convention avec la CAFPF

Après avoir pris connaissance des dispositions contractuelles,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation du domaine public et de mise en place de conteneurs d'apport volontaire avec la CAFPF (annexe n°1).

4. Autorisation à ester en justice

Des administrés ont déposé 2 requêtes contre la Commune au Tribunal Administratif de Strasbourg : 1 pour l'annulation d'un permis de construire et 1 pour excès de pouvoir contre l'arrêté autorisant un permis de construire.

Pour défendre les intérêts de la Municipalité, il s'agit d'autoriser le Maire à ester en justice et désigner un avocat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à ester en justice,
- de confier à un avocat la défense des intérêts de la commune.

5. Attribution des marchés pour la mise aux normes des installations sportives au terrain de football

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, aux diverses réunions de la Commission d'Appel d'Offres et après négociations et optimisations, les entreprises ont été retenues pour les divers lots du marché cité ci-dessus.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1 Gros-œuvre :	MP BATIMENT pour 6 135.00 € HT
Lot 2 Plâtrerie :	MP BATIMENT pour 11 465.00 € HT
Lot 3 Electricité :	E.G.E. pour 10 850.57 € HT
Lot 4 Carrelage - faïence :	SAS SAVO pour 27 200.00 € HT
Lot 5 Menuiserie intérieure :	Menuiserie BOUR pour 11 630.30 € HT
Lot 6 Peinture :	Société RFPB pour 6 000.00 € HT
Lot 7 Chauffage – sanitaire - VMC :	Ets HOY Bertin SARL pour 51 500.00 € HT

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour les divers marchés.

6. Subvention exceptionnelle à l'association « Neurogel en marche »

Une ancienne citoyenne de Spicheren, Aline Denay, handicapée moteur suite à un accident de la circulation, va subir une lourde opération en Chine. Les charges financières sont conséquentes et à cet effet, un concert est organisé en l'église de Spicheren le samedi 26 janvier 2019 à 18 h.

Sur proposition du Maire et de ses adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par 21 voix pour et une abstention,

- d'attribuer la somme de 1 000 € (mille euros) à l'Association « NEUROGEL EN MARCHE » pour contribuer au financement de cette opération.

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

- 1 appartement 3 square Porte de France section 8 parcelles 321/3 – 323/3 ;
- Deux terrains cadastrés section 11 parcelles 320 - 325 bâtis sur terrain propre ;

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

8. Divers

INSEE - population légale au 01.01.2019 : 3283 habitants

Gendarmerie : visite du capitaine GRUTER : rapport sur la recrudescence de cambriolages à Spicheren 32 en 2018 contre 23 en 2017. Il propose de mettre en place une participation citoyenne. A cet effet, une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente, la date reste à définir.

9. Informations

- Permis de construire : M Yannis AIT AMARA 3 rue des Moissons
- Les travaux au bâtiment au 8 rue de l'Eglise sont conformes au planning
- Les travaux d'accessibilité à l'école ont débuté le 9 janvier.
- Commissions réunies pour la préparation du budget le 25 février 2019 à 19 h

• Manifestations :

- 26.01.2019 : concert à l'église en faveur de l'Association Neurogel en Marche
- 27.01.2019 : repas des bénévoles des 3 paroisses à la salle polyvalente de Spicheren
- 31.01.2019 : distribution des sacs multiflux à la salle polyvalente
- 04.02.2019 : distribution des sacs multiflux à La Brême d'Or
- 15.02.2019 : conférence sur les abeilles sauvages au foyer socioculturel
- 23 et 24.02.2019 : carnaval de l'USS Football
- 28.02.2019 : carnaval du Bon Accueil
- 02.03.2019 : nuit de la chouette organisée par le CPN
- 03.03.2019 : bourses aux jouets organisée par l'APES
- 31.03.2019 : Repas des anciens organisé par la commune

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi le 1^{er} mars 2019 à 19 heures
Fin de la réunion à 19 h 48.